

Paroles de vie

Journal des communautés catholiques
de , Bray, Villenauxe, Cesso, Maison-Rouge, Donnemarie, Longueville, Sourdu

Dimanche, jour du Seigneur

Jour travaillé ?

Dossier : « Le travail du dimanche »





Nos paroisses

Maison-Rouge-en-Brie

Cessoy, La Chapelle Saint-Sulpice, Lizines, Meigneux, Mons-en-Montois, Savins, Sognolles-en-Montois, Thenisy, Vieux Champagne

Longueville - Sourdun

Chalautre la Petite, Herme, Melz-sur-Seine, Blunay, Poigny, Sainte-Colombe, Saint-Loup de Naud, Soisy Bouy

Villenauxe-la-Petite

Baby, Fontaine Fourches, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Villiers-sur-Seine, Villuis

Bray-sur-Seine

Chalmaison, Everly, Gouaix, Jutigny, Mousseaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Saint Sauveur-les-Bray

Bazoches-les-Bray

Balloy, Gravon, Montigny-le-Guesdier

Donnemarie-Dontilly

Chatenay-sur-Seine, Coutençon, Egligny, Gurcy-le-Chatel, Chalautre-la-Reposte, Luisetaines, Montigny Lencoup, Paroy, Sigy, Villeneuve-les-Bordes, Vimpelles

Photo de couverture

« Où serons-nous dimanche ? »

Centre Inter Paroissial

21 rue de Sigy
77520 Donnemarie Dontilly
Père Thierry Leroy
Père Bernard Pajot
Père François Labbé
Pour prendre rendez-vous
contacter le : 01 60 67 31 19

Site internet

www.paroissesbmsp.fr

Messes de Noël et permanences

voir page 15



Sur plusieurs sujets d'actualité, comme celui d'aujourd'hui sur la libéralisation du travail le dimanche, notre journal « *Parole de Vie* » prend position en faveur du respect de certaines valeurs malmenées.

L'Eglise nous fait-elle la leçon ?

SOMMAIRE

Édito	p. 3
L'Eglise nous fait-elle la leçon ?	
Vie d'Église	p. 4-5
Naissance d'un Pôle Missionnaire	
Dossier	p. 6 à 10
Les origines du travail le dimanche	
Détente	p. 11
Lettre à Paul	p. 12
La famille de Jésus, qui la constitue vraiment ?	
Patrimoine	p. 13
Savins et ses lavoirs	
?????	p. 14
Exposition à Thénisy	
Agenda et horaires	p. 15
Calendrier paroissial	

« L'Eglise ne fait pas de leçon », mais, comme le rappelle le pape de manière régulière, elle invite tous les hommes à « éclairer leur conscience ». C'est-à-dire à ne pas céder rapidement sur des sujets qui touchent la vie de l'homme et de tout homme sans au préalable **réfléchir, discuter, chercher d'autres solutions.**

C'est pourquoi, riche de son expérience pluriséculaire, elle participe aux débats de société (bioéthique, travail, crise économique...) car, par sa voix, elle veut aider chacun à participer pleinement aux débats sans écarter a priori les avis divergents ou

contradictoires mais en offrant à chacun un espace de dialogue.

La foi en Jésus Christ, son écoute particulière de l'Évangile, invite sans cesse l'Eglise à prendre la parole publiquement pour ceux qui parfois sont « sans voix » devant les questions actuelles.

L'Eglise n'impose donc rien à personne, elle propose la construction d'une civilisation basée sur l'Amour et sur le respect de tous dans la droite ligne de l'Évangile.

PÈRE FRANÇOIS LABBÉ

Merci de nous
fournir la photo

Paroles de vie

PÈRE THIERRY LEROY

Dans le numéro
de septembre, j'avais
commencé
à présenter
l'orientation des Pôles
Missionnaires mis
en place par l'évêque
de Meaux à partir
du 1^{er} septembre :
« *il devient nécessaire
d'avancer ensemble,
car l'union fait
la force* ».

Merci de nous fournir une photo

A lors, ces Pôles Missionnaires, qu'est-ce que ça change ? Certains diront : « Rien, j'ai toujours ma messe », d'autres trouveront que « ça cafouille un peu », ou bien confieront leurs craintes. Beaucoup se disent peu informés sur ce qui se passe, alors allons-y !

Le Pôle missionnaire de Provins naît peu à peu, d'abord par l'échange de bonnes idées. Ainsi, Provins et les secteurs du nord vont connaître les « Semaines de Proximité et de Mission » que nous pratiquons ici depuis sept ans. Ainsi, la paroisse de Provins et nos secteurs

bénéficient de l'expérience des paroisses du nord pour constituer des Equipes d'animation pastorale avec des laïcs. De même, les responsables en catéchèse échangent leurs expériences et ce n'est pas fini ! Au service des adolescents, les collaborations se renforcent, en particulier pour les aumôneries de collèges et de lycées. Ainsi, des lycéens de tout le Pôle ont vécu à Taizé une forte expérience de prière et d'humanité pendant les vacances de Toussaint. En novembre, un groupe Scout de France est né : le groupe Notre-Dame du Chêne. Vos prêtres se rendent disponibles sur les sept grandes paroisses d'origines du Pôle, pour accompagner les diverses équipes, la catéchèse, les

d'un Pôle Missionnaire

aumôneries scolaires, la pastorale de la santé et la préparation aux sacrements.

De grands défis émergent. Je n'en retiendrai qu'un : dans le monde rural, les pauvretés existent, mais elles sont plus cachées qu'en ville. L'équipe départementale du Secours catholique s'est déplacée pour nous aider à mettre en place une structure adaptée afin de travailler avec sagesse et efficacité avec les services sociaux et les associations caritatives. Si l'Eglise n'est pas auprès des plus pauvres, de ceux qui vivent toutes formes de pauvretés, elle trahit l'Évangile. Si l'Eglise n'est pas auprès des plus pauvres, de ceux qui vivent toutes formes de pauvretés, elle trahit l'Évangile.

Pour terminer, je ferai miennes les paroles de Mgr Guy de Roubaix, ancien évêque de Saint-Denis, qui désirait « une Eglise dont on dira non pas : « Voyez comme ils sont organisés », mais : « voyez comme ils s'aiment ». Eglise des villes et des campagnes, Eglise des banlieues, des rues, des cités, tu es encore petite, mais tu avances ; tu es encore fragile, mais tu espères. Lève la tête et regarde : le Seigneur est avec toi ».

Bonne Fête de la Nativité !

PÈRE THIERRY LEROY,
responsable du Pôle Missionnaire de Provins

Lancement du Pôle Missionnaire de Provins

Le dimanche 25 janvier nous fêtons la naissance de notre Pôle. Le matin, dans chacune des sept grandes paroisses d'origines du pôle un rallye fera visiter quelques belles églises de nos villages, et résoudre quelques énigmes... Tous sont invités, y compris celles et ceux qui ne se sentent pas vraiment « d'Église ».

Le rallye sera suivi d'un repas bien au chaud.

L'après-midi, nous convergerons vers Provins pour une messe festive. Là, nous sentirons vibrer à l'unisson tout un peuple en marche !



Le diocèse de Meaux et ses 14 pôles





D.R.

Où en est la législation ?

Le travail du dimanche est autorisé sous certaines conditions.

Un employeur ne peut occuper un salarié plus de six jours par semaine.

En effet, le Code du travail précise qu'un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures (plus 11 heures de repos quotidien, soit au total 35 heures) doit être respecté et donné le dimanche. Toutefois, le Code du travail prévoit également des dérogations à ce principe.

Dans quelles entreprises le travail du dimanche est-il autorisé ?

Certaines entreprises sont autorisées **de manière permanente** à organiser le travail le dimanche. Il s'agit notamment :

- des entreprises industrielles utilisant ou fabriquant

des produits susceptibles de s'altérer et de se déprécier rapidement ;

- des entreprises à feu continu ;

- des établissements de ventes de denrées alimentaires au détail (dans lesquels le travail du dimanche est autorisé jusqu'à 12 heures) ;

- des établissements fabriquant des produits alimentaires à consommation immédiate ;

- des hôtels et des restaurants ;

- des débits de boissons et de tabac ;

- des hôpitaux, hospices, asiles, maisons de retraites ;

- des entreprises de spectacles, musées et expositions.

Par ailleurs, d'autres entreprises ont **la possibilité, sous certaines conditions**, d'organiser le travail le dimanche.

Il s'agit notamment :

- des établissements fournissant des biens et des services destinés à faciliter l'accueil ou les activités de détente et de loisirs du public dans certaines zones touristiques et thermales et dans les zones touristiques à forte affluence qui peuvent, pendant les saisons touristiques et après autorisation du préfet, ouvrir le dimanche ;

- des entreprises industrielles fonctionnant avec des équipes de suppléance et couvertes par un accord collectif étendu prévoyant le travail le dimanche ;

- des établissements dans lesquels le repos simultané du personnel le dimanche peut être préjudiciable au public ou au bon fonctionnement de l'établissement, après autorisation du préfet.

Enfin, les commerces de détails non alimentaires qui sont habituellement fermés le dimanche ont la possibilité **d'ouvrir 5 dimanches par an** sur autorisation du préfet (ou du maire à Paris).

Les salariés travaillant le dimanche ont-ils le droit à des compensations ?

Oui, dans tous les cas, les salariés travaillant le dimanche doivent bénéficier d'une compensation. Cette compensation peut être organisée de l'une de manière suivante : roulement du personnel, repos du dimanche midi au lundi midi, repos le dimanche après-midi avec repos compensateur d'une journée par quinzaine, fermeture de l'établissement un autre jour de la semaine.

Par ailleurs, d'autres compensations existent dans certains secteurs particuliers :

- dans les entreprises industrielles fonctionnant avec des équipes de suppléance, la rémunération des salariés concernés est majorée de 50% ;

- dans les commerces de détail non alimentaires ayant obtenu l'autorisation d'ouvrir 5 dimanches par an, les salariés bénéficient d'une majoration de salaire égale à 1/30^e de la rémunération habituelle. De plus, un repos compensateur doit être accordé dans la quinzaine qui précède ou suit le dimanche travaillé, sauf si celui-ci précède une fête légale. Dans ce cas, le repos doit être accordé le jour de cette fête.

A savoir :

Les conventions ou accords collectifs de travail prévoient souvent des compensations au travail du dimanche.

SIGNATURE

LE TRAVAIL DU DIMANCHE :

Une négation de la famille ?

Le ministère du Travail souhaite « donner [aux salariés] la possibilité de travailler le dimanche ».

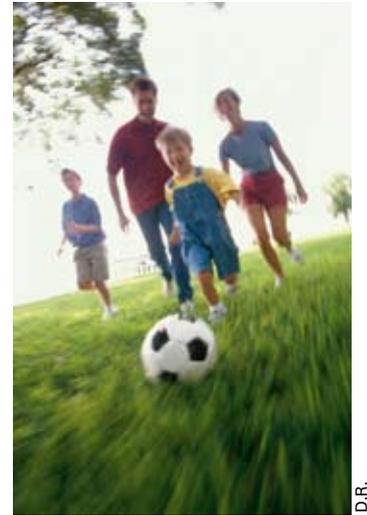
Il ne s'agirait, a *priori*, que de permettre l'ouverture dominicale des commerces. Le gouvernement cite un sondage selon lequel 67% des Français seraient favorables au travail dominical. La question de l'extension du temps du travail au dimanche avait déjà été évoquée par le Président de la République, notamment lors d'une interview donnée le 29 novembre 2007.

Au printemps 2008, le débat avait été relancé à l'occasion du projet de loi de modernisation de l'économie. Mais c'est récemment qu'il est revenu sur le devant de la scène : le député Mallié a déposé une proposition de loi visant à révoquer les dérogations au repos dominical. Le rapport dénonce « la ligne très conservatrice » de la France par rapport à d'autres Etats européens comme la Grande-Bretagne, et affirme que « Le dimanche [permettrait] d'effectuer des achats en famille ». Et d'énoncer que « les commerces qui ouvrent actuellement le dimanche réalisent souvent plus du tiers de leur chiffre d'affaires sur cette journée ». Le rapport cite un sondage selon lequel 53 % des Français adhèreraient à cette innovation.

Les Français favorables au travail dominical seraient passés de 53 à 67% depuis janvier 2008. Nous pouvons nous étonner de l'augmentation soudaine du nombre d'adhésions à cette évolution ! En se justifiant par le sondage de janvier, le rapport omet les fluctuations : en décembre 2007, les divers chiffres étaient quasiment l'inverse de ceux du mois suivant : notamment 53% des Français s'opposaient au travail du dimanche. L'évolution est possible en un mois, mais il est étonnant que le rapport s'appuie sur des chiffres aussi peu stables.

Le dernier sondage est dénoncé par les syndicats et les médias comme étant orienté. Il faut aussi craindre que tous les enjeux n'aient pas été mis sur la table. Au-delà de son aspect historique, le dimanche est pour les

Français un moment de repos commun, familial, d'activités culturelles et sociales. L'extension du travail dominical ne peut que ruiner toute une vie sociale commune. L'économie doit-elle primer sur le vivre ensemble ? Le confort général des consommateurs présenté comme intérêt économique national doit-il être obtenu au détriment des besoins familiaux, sociaux ou culturels des employés de la grande distribution ? Est-il juste d'affirmer que le travail dominical se ferait sur la base du volontariat ?



D.R.

Pour aller plus loin...

Au préalable, remarquons les critiques à l'encontre du dernier sondage : il part du fallacieux postulat que le travail du dimanche est mieux payé qu'en semaine, pour demander aux sondés s'ils seraient d'accord de travailler ce jour-là. Ensuite, les Français doivent dire s'ils sont d'accord pour l'ouverture des commerces le dimanche. L'entreprise commerciale est une notion large et il est légitime de se demander si les sondés pensaient au petit commerce de proximité ou aux grandes surfaces.

Si les syndicats relèvent à juste titre que le travail dominical régulier n'emporte pas de majoration de salaire, il faut toutefois se situer hors de ce débat. En effet, la proposition de loi parle d'accords d'entreprises et de conventions collectives pour déterminer les contreparties, tout en prévoyant une augmentation du salaire. Le ministre du Travail parle également de majoration du salaire. Dès lors, il ne faut pas s'appuyer sur la législation actuelle pour démontrer que travailler le dimanche n'entraînera pas de hausse de salaire.

En revanche, nous pouvons dénoncer l'orientation du sondage même si une éventuelle loi prenait en compte

La négation du tissu familial et social

Le dimanche est le jour de repos commun à la grande majorité des Français. Seulement 25% des salariés travaillent ce jour-là. C'est un moment de ressourcement en famille, de détente sociale (clubs sportifs, bénévolat, etc.), de rencontres culturelles et communautaires pour les chrétiens. Plus généralement, c'est un moment de repos. Cette possibilité de rythmer la semaine de manière régulière est importante. Si dans un couple ou une famille, l'un des conjoints travaille le dimanche, le repos familial est incomplet, et les enfants ne peuvent bénéficier de la présence des deux parents et où les deux conjoints se manquent l'un l'autre. Dans le cas où les deux parents travaillent, le risque existe que les enfants soient abandonnés devant la télévision, dont même le Conseil supérieur de l'audiovisuel a dénoncé les effets néfastes sur les plus jeunes. Les visites à la famille peu éloignée risquent d'être plus difficiles, or le lien entre les générations est important pour structurer l'enfant, pour éviter l'abandon des plus âgés à eux-mêmes en l'absence de leurs parents, et pour les adultes. Ce lien est également important pour les plus petits.

La famille est la cellule de base de la société. Des enfants livrés à eux-mêmes auront des difficultés à avoir une vie sociale équilibrée, à respecter les autres. L'intérêt de leurs parents pour eux sera moins ressenti. La déstructuration de la famille déjà en cours ne sera certainement pas enrayerée par cette innovation.

Le confort général ou le bien-être des employés du commerce ?

L'intérêt général est le grand critère qui permet de faire prévaloir certains intérêts sur d'autres. La question de l'ouverture des commerces le dimanche semble être concernée par cette notion d'intérêt général, même si le terme n'a pas été évoqué : le plus grand nombre le souhaiterait et cette innovation permettrait de relancer la croissance par la consommation. Mais en réalité, on ne pourrait parler d'intérêt général que si l'intérêt était réel et difficile à satisfaire autrement. Il faut donc parler de confort général.

Ouvrir les commerces le dimanche relèverait simplement du confort des consommateurs, ceux-ci préférant faire leurs courses un jour de repos. Par ricochet, cette consommation dominicale devrait relancer la croissance, *in fine* but principal de l'éventuelle mesure. Mettre en avant cet argument, c'est quasiment tenter de culpabiliser ceux qui défendraient le droit au repos dominical des employés des commerces. Pour que les consommateurs puissent faire leurs courses le dimanche, faudrait-il que ces employés sacrifient leur vie de famille au sens large, leurs activités du dimanche, qu'elles soient religieuses, associatives ou sportives ? On pourrait arguer qu'ils auraient un autre jour de repos dans la semaine, mais ce ne serait qu'un écran dissimulant l'absence de repos en famille. Car si les membres d'un couple ou des parents ne peuvent profiter de la présence de leurs conjoints ou de leurs enfants, le repos n'est qu'incomplètement satisfait. Relevons aussi que ces employés pourraient, à terme, souffrir d'épuisement et de stress lié au besoin non satisfait d'être suffisamment en contact avec leurs proches et leurs amis. Parce qu'ils travaillent dans le commerce, leur droit à une vie familiale serait-il moindre que celui des potentiels consommateurs du dimanche ? Quant à l'intérêt, il n'est pas réel puisque les consommateurs peuvent faire leurs courses un autre jour de la semaine.

Le confort assuré aux consommateurs pourrait aussi se retourner contre eux : le ministre du Travail a proposé que les crèches soient également ouvertes en fin de semaine pour accueillir les enfants dont les parents travaillent ces jours-là. Les employés des crèches se retrouveraient aussi privés du nécessaire repos dominical. Pourraient s'ajouter à cette liste bien d'autres emplois. Le travail du dimanche ne serait plus alors légalisé pour des motifs de relance économique par la consommation, mais pour ceux de relance par l'industrie, le travail. Le travail, notion hautement noble, n'a pas à devenir l'otage d'une course économique, ce serait dévaluer sa valeur et celle des travailleurs.

SIGNATURE

Et la pratique religieuse ?

Les salariés travaillant le dimanche ne pourront pas s'épanouir pleinement puisqu'ils n'auront pas d'activités sociales le dimanche, jour de rencontres culturelles, sportives ou amicales. Ceux parmi eux qui sont chrétiens se verront privés d'un droit fondamental, reconnu par la Convention européenne des droits de l'homme même : celui de pratiquer leur culte de manière collective. Ce droit peut sembler peu important aux yeux des promoteurs du travail dominical, en réalité toute société profite du bonheur et de l'épanouissement de ses membres.

La liberté de choix dans un contexte de crise

La possibilité du choix laissée aux employés risque de ne pas être réelle : un employé en situation précaire aura peut-être du mal à refuser de travailler le dimanche même s'il préfère gagner moins et avoir une vie familiale et sociale plus équilibrée. De même, cette mesure risque d'être une source de discrimination qui se ferait au détriment de chercheurs d'emplois préférant ne pas travailler le dimanche : le travail dominical ne serait pas obligatoire, mais le recruteur préférerait embaucher un candidat disponible ce jour-là.

Le ministre du Travail, s'en prenant aux « conservateurs de tous poils », a affirmé que « Le travail du dimanche est aussi un droit ». Pour le démontrer, le ministre adopte un raisonnement fallacieux car non argumenté : sept millions de Français travaillent déjà le dimanche, « dont trois millions tous les dimanches ». Il n'y a là aucune démonstration de l'enthousiasme des salariés ni de la nécessité d'élargir le travail dominical. A suivre la logique du ministre du Travail, cette nouvelle masse de travailleurs dominicaux ne pourrait que justifier d'autres extensions. On pourrait aller jusqu'à dire, à terme, que puisque la majorité des salariés tra-



Une messe dominicale

A. Pinoges / Ciric

vailent le dimanche, la minorité restante ne doit pas être soustraite à l'effort économique.

La faiblesse du propos ne fait que mieux révéler une réalité ignorée par M. Bertrand : c'est le repos dominical qui a toute sa légitimité, une légitimité qui justifie la loi actuelle. Une légitimité historiquement religieuse mais investie par la laïcité elle-même, et qui se défend encore par le droit de chacun de manifester sa religion par le culte collectif comme de retrouver les siens.

L'Etat est chargé de mettre en œuvre l'unité sociale. Il doit transformer la « société civile » - au sens hégélien du terme -, c'est-à-dire un total d'individus égoïstes se passant de lien social, en une « communauté » de personnes liées par des valeurs communes. Cette transposition du schéma hégélien, sorti de son contexte, illustre le désengagement de l'Etat. Les salariés participent au financement de ses missions politiques et administratives, mais lui laisse se défaire le tissu social si important pour le vivre ensemble. Il abandonnait déjà la traditionnelle politique familiale, il poursuit concomitamment l'abandon d'une politique du vivre ensemble.

JEAN DEGERT

www.topchretien.com

Le dimanche pour tous

Le Comité diocésain économique et social ne se place pas au seul niveau religieux pour s'exprimer contre la multiplication de dérogations qui permettent aux grandes surfaces de s'affranchir du repos dominical.

Il nous rappelle que nos modes de vie nécessitent des temps ouverts non contraints par le rythme du travail, des moments d'échange, des temps de parole, des lieux de vie, et que le seul jour de la semaine où il est possible aux familles de se rencontrer, aux amis de se réunir, aux voisins de se parler et aux fidèles de prier ensemble, est évidemment le dimanche.

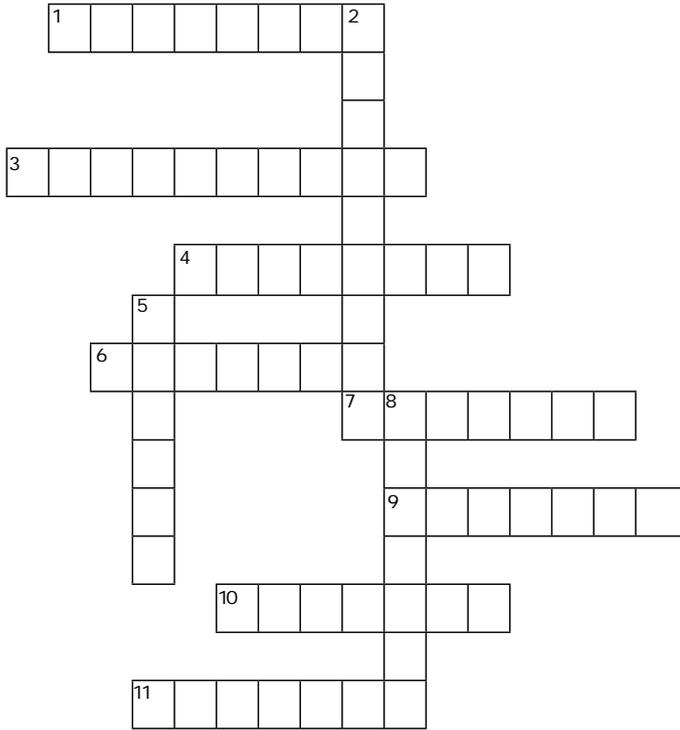
Les employés des grandes surfaces, puisque c'est bien d'eux qu'il s'agit, ont le droit de vivre avec leur famille. En effet, le travail des ménages les conduit à passer plus de temps au bureau ou à l'usine que chez eux.

Enfin du point de vue purement économique, peut-on vraiment penser que les familles consomment plus grâce à l'ouverture des commerces le dimanche alors que leur pouvoir d'achat ne change pas ?

Il faut envisager deux approches. D'abord une approche anthropologique : la sagesse humaine doit nous amener à réfléchir sur l'importance des rythmes (temps de travail, temps de repos, temps consacré à la famille...) Il faut les respecter sinon la société se délite. Le rythme économique entraîne une déstructuration de l'espace et du temps. Ensuite une approche religieuse : l'Eglise doit favoriser le vivre ensemble en s'appuyant sur d'autres valeurs que celle de l'argent qui régit tout.

*Comité diocésain économique et social,
Archevêque de Marseille, avril 2008*

MOTS CROISÉS

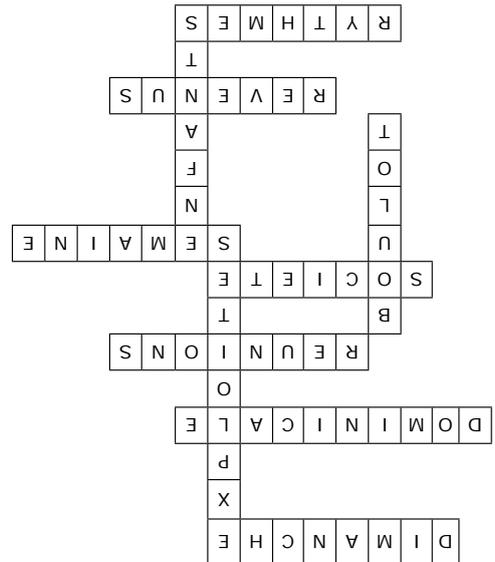


Horizontal :

- 1 Jour du Seigneur
- 2 ??????
- 3 La messe du dimanche l'est
- 4 Le dimanche, les familles en ont aussi
- 6 Elle pousse à consommer, même le dimanche
- 7 Plus ou moins lourde selon son métier
- 9 Groupe d'êtres humains très liés
- 10 En travaillant le dimanche, on nous dit qu'ils vont augmenter
- 11 En travaillant le dimanche, c'est sûr qu'ils vont changer

Vertical :

- 2 Espérons que ceux qui travailleront le dimanche ne le soient pas
- 5 Précieux quand on en a un
- 8 Théoriquement au centre de la famille



Blague

Quatre mères de prêtres discutent des mérites de leurs fils.

- Le mien, dit la première, est curé. Quand il entre quelque part, on lui dit : « Bonjour mon **Révérend** ».
- Mon fils, dit la deuxième, est évêque. Quand il entre dans une pièce, on lui dit : « Bonjour **Monseigneur** ».
- Hé ben mon fils, continue la suivante, est cardinal. Quand il arrive on lui dit : « Bonjour **Eminence** ».

La quatrième femme réfléchit un moment et finit pas dire :

- Mon fils mesure 2,80 mètres et pèse 235 kilos. Quand il entre quelque part, les gens disent : « Oh, **mon Dieu** ! »

Un vieux Juif meurt et rencontre Dieu en arrivant au paradis.

Il fait le bilan de sa vie :

- La pire chose qui me soit arrivée, c'est quand mon fils s'est converti au catholicisme..., dit-il.
- Moi aussi ça m'est arrivé... lui répond Dieu.
- Et qu'est-ce que vous avez fait ?
- **Un nouveau testament...**

La famille de Jésus, qui la constitue vraiment ?

Vaste arbre généalogique que celui du Christ. Ce n'est pas si simple d'être à la fois Dieu et Homme. Je vais essayer de te présenter les deux familles de Jésus : la lignée divine et celle qu'il a laissée après son passage parmi notre humanité.

Attention c'est le même texte que le précédent numéro !



Paroles de Vie

Jésus Christ est le seul et unique Fils de Dieu, de même nature que son Père, envoyé pour nous sauver. Même si tous les humains sont les enfants de ce père céleste, il reste leur créateur et nous considère **comme** ses enfants. Dans l'ancien testament (Gn 6,3), « Mon esprit ne restera pas pour toujours dans l'homme, car il n'est que chair », Jésus est l'accomplissement de l'amour entre Lui et la Terre. Il est la nouvelle alliance entre Dieu et les hommes. Il est la concrétisation d'une vieille promesse faite à Abraham et à tout le peuple juif en devenant le Messie. Ce lien entre les différents prophètes, annonciateur de la Bonne Nouvelle et le Christ, te permet de créer la lignée humaine du Sauveur. L'arbre généalogique de notre Seigneur commence donc avec la pro-

messe faite à Abraham qu'il aurait un fils et que sa descendance serait aussi nombreuse que les étoiles du ciel. Jacob, fils d'Isaac, donna naissance aux douze tribus d'Israël. C'est ainsi que l'on retrouve les notions de lignée, de maisonnées et de tribus dans l'histoire du peuple élu. Si tu veux suivre les ancêtres de Jésus, va voir dans Mt 1, 1-17 et tu trouveras quarante-deux générations depuis Abraham jusqu'à Joseph, époux de Marie mère du fils de Dieu. Nous arrivons à la naissance du Christ qui, par ses parents, se retrouve comme toi et moi avec des oncles, tantes, cousins, cousines dont le célèbre Jean-Baptiste. A sa mort, Jésus était toujours célibataire et n'avait pas d'enfants. Comment, alors le reconnaître comme étant de notre famille ? Si tu as participé au dernier pèlerinage de Preuilley, tu te souviens de l'Evangile de Mc 3, 31-35 où Jésus

se demande : « Qui est ma mère ? Qui sont mes frères ? » Il répond en regardant la foule : « Voici ma mère et mes frères. Celui qui fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, ma mère. » Jésus ne privilégie pas la chair, mais l'Esprit. C'est pourquoi, au sein de son Eglise, il nous reconnaît comme frères et sœurs serviteurs de son Père. Hommes et femmes, nous sommes aussi sa mère quand nous redonnons naissance à sa parole en allant la proclamer aux quatre coins du monde. Depuis la maternelle, les liens familiaux ne sont jamais simples pour un enfant. J'espère avoir été assez clair dans ma réponse à ta question et te souhaite d'excellentes vacances en compagnie de ton frère et Père Jésus Christ.

GÉRARD JAQUET

Savins et ses lavoirs

Longtemps la lessive s'est faite au bord de la rivière sur une pierre inclinée ou sur une simple planche. La fin du XVIII^e siècle a vu les premières constructions de lavoirs dans les villages.



Le lavoir de Four



Le lavoir d'Allet



Le lavoir de l'Etain

Photos : Paroles de vie

Certains confèrent à ces lieux l'allure d'un petit temple où s'incarne l'âme des lavandières (femmes qui lavent le linge à la main) dont la tâche répétitive et souvent épuisante se trouve valorisée, presque sacralisée, par un édifice remarquable. Dans chaque village, le lavoir était un lieu éminemment social. C'était l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine (ou plus) pour laver le linge bien sûr, mais aussi pour échanger toutes les dernières nouvelles et certainement même confier leurs problèmes et leurs soucis. Certains de ces lavoirs sont à présent restaurés.

C'est le cas à Savins où ils ont retrouvé leur charme d'antan : celui de l'Allet (rénové à partir de 1996), situé au centre du village, celui de Four (rénové en 2006), de l'autre côté de la D209, dans la partie boisée et celui de l'Etain (rénové en 2007), rue du Château.

Ce patrimoine a été magnifiquement restauré, pour le premier, par le travail de nos employés communaux. Ainsi, le déambulateur en brique et la charpente supportant une couverture à l'identique, redonne au lavoir de l'Allet toute son authenticité. Pour les deux derniers, la restauration s'est faite dans le cadre de chantiers d'insertion piloté par Initiatives 77.

Certains de ces lavoirs sont à présent restaurés

A partir de 1950, avec l'arrivée du lave-linge, l'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée. Désormais, les lieux sont déserts, mais il y a encore le bruit de l'eau... Ne serait-ce que pour ça, prenons le temps de nous y arrêter.

Le 21 juin de cette année, le lavoir de Four a vu se regrouper autour de lui, une centaine de Savinois, courant, chantant, mangeant, pour partager et échanger un moment convivial à l'occasion de la fête des voisins. Un peu de bruit à ses alentours a dû lui rappeler tous ces moments de vie des lavandières... Ne les oublions pas !

CATHY NICOLAS

Exposition à Thénisy

Le 8 juin dernier, l'association Saint-Martin s'est lancée dans l'organisation d'un premier rallye pédestre et cycliste pour mettre en valeur et faire découvrir le patrimoine rural et à cet effet, essentiellement les églises.



Treize communes ont ouvert les portes de leur église ce jour-là, où différentes expositions étaient proposées dont celle de Thénisy sur le thème des « vêtements liturgiques ».

Etant une habitante de Thénisy, la mairie m'a confiée la permanence de cette journée. J'ai beaucoup apprécié la préparation de cette exposition, d'abord par ce que j'ai rencontré des personnes avec leurs richesses, leurs sensibilités et ensemble nous avons œuvré ; ensuite pour le thème en lui-même : « les vêtements liturgiques ». J'ai été émue à la découverte de ces beaux vêtements enfouis dans un grenier dont les décorations et travaux d'aiguilles révélaient un art sacré que je ne réalisais pas

avant cela. C'est une grâce pour les yeux et le cœur que d'admirer ces chapes, chasubles, étoles, manipules... et d'imaginer que tout cela a été confectionné en vue de célébrer Dieu dans un temps et une époque.

Alors ces « trésors cachés, je trouve qu'ils doivent être mis en « lumière » dès qu'une occasion se présente pour les apprécier et les comprendre. Ainsi Monique Touzard a proposé d'exposer à nouveau ces vêtements lors de la journée du patrimoine le 21 septembre dernier à Donnemarie. Un projet d'exposition verra certainement le jour l'an prochain pour les journées du patrimoine. Toutefois, si avant cette dernière date une personne souhaite embellir une église de ces beaux vêtements à l'occasion d'un évènement, n'hésitez pas à en faire

la demande au centre interparoissial de Donnemarie.

Un grand merci pour ce temps partagé à toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces expositions : Mme Jude, Gibert Béatrice, Marie-Josée De Ricke, Monique Touzard, Geneviève Guyot qui représente « les amis des Eglises du Montois et de la Bassée », Annie Maletras et le père Thierry Leroy pour l'idée du thème de l'exposition.

SYLVIE PHÉLY